

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2017-12-01 du 1^{er} décembre 2017

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE SEYSSINET-PARISSET
du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 9 février 2018 inclus

Une enquête publique, d'une durée de 30 jours, est ouverte sur la commune de SEYSSINET-PARISSET du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 9 février 2018 inclus concernant la demande d'autorisation de la société UP-SGI en vue d'exploiter des unités de nettoyage et de mise en ultrapropreté de pièces recyclables issues de l'industrie du semi-conducteur, 12 rue Paul Valérien Perrin, ZI de la Tuilerie II, sur la commune de SEYSSINET-PARISSET.

Afin de connaître le détail des activités exercées, les parcelles concernées, vous pouvez consulter le dossier comprenant une étude d'impact, une étude de dangers et l'avis de l'autorité environnementale, en mairie de SEYSSINET-PARISSET, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Monsieur Jean-Marc DUVAL, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie de SEYSSINET-PARISSET pour y recevoir les observations des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet, aux jours et heures suivants :

- | | |
|--|--|
| - lundi 8 janvier 2018 de 13h30 à 16 h30 | - jeudi 1 ^{er} février 2018 de 9h à 12h |
| - mercredi 17 janvier 2018 de 9h à 12h | - vendredi 9 février 2018 de 13h30 à 16h30 |
| - jeudi 25 janvier 2018 de 13h30 à 16h30 | |

Le dossier d'autorisation (version papier et version numérique), comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable :

- en mairie de SEYSSINET-PARISSET pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions par lettre, à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur, à la mairie de SEYSSINET-PARISSET et par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr. Elles seront jointes au registre d'enquête par ses soins et accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. David DUCA, directeur de la société UP-SGI (tél. : 04 76 21 22 96), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04 56 59 49 61) ou consultée sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP, service installations classées, à la mairie de SEYSSINET-PARISSET et sur le site internet des services de l'Etat en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.